



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le 20 Décembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 14 décembre 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Olivier Renaud, 3ème Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D7-3-1-207

OBJET : CONSULTATION EMPRUNTS 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Etaient présents :

Messieurs, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric
DOUSSON Bruno, Madame MAERTEN Marie Bernard, Jean DUPUY, MERIEL
Guy et BOYER Serge

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-
Paul, BENOIT Pascal, (donne pouvoir à DELFARIEL Eric), RATTO Stéphan,
Madame LE CORRE Christiane.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attachée Territorial

Monsieur Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance

2022D7-3-1-207

OBJET : CONSULTATION EMPRUNTS 2022 – BUDGET PRINCIPAL

La Communauté de Communes a consulté plusieurs établissements bancaires pour répondre au financement des travaux inscrits au budget 2022.

Par délibération n°2022D7-1-48 du 8 Avril 2022, le Conseil Communautaire a prévu un recours à l'emprunt à hauteur de 2 205 000 € sur cet exercice.

Dans le cadre du financement de son programme d'investissement et de ses restes à réaliser, il est envisagé de souscrire deux emprunts :

- 1 000 000 euros pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communautaires,
- 1 000 000 euros pour les diverses opérations d'investissement et travaux de voirie 2022.

Soit la conclusion de deux emprunts distincts pour un montant total de 2 millions d'euros.

Les établissements suivants ont répondu à la consultation de la Communauté de Communes :

- Collecticity Urbanis Finance (pour l'investisseur du groupe EGAMO – VYV),
- Crédit Mutuel,
- Crédit Agricole.

Outre les établissements bancaires « classiques », Collecticity nous a transmis une offre de financement.

Collecticity est historiquement la 1ère plateforme de financement participatif du secteur public. Depuis 2022, Collecticity a noué des partenariats exclusifs avec des investisseurs institutionnels français de premier rang, désireux de développer des solutions alternatives durables de financement des territoires.

Collecticity est exploitée par la société Urbanis Finance qui est agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions et l'Autorité des Marchés Financiers. Elle est à ce titre immatriculée à l'ORIAS, le registre des banques et des assurances. Collecticity se rémunère via une commission payée par la collectivité locale,

Dans notre cas, l'investisseur serait EGAMO, filiale de gestion d'actifs du groupe VYV, issu de l'union de plusieurs acteurs mutualistes (Chorum, Harmonie Mutuelle, MGEFI, MGEN, MNT, SMACL Assurances, Groupe Arcade-VYV, VYV3).

Après analyse des différentes offres, le Président propose de retenir :

Organisme prêteur :	EGAMO Financement des Territoires
Montant emprunté :	2 000 000 €
Durée d'amortissement :	15 ans
Périodicité :	Annuel
Taux :	Fixe à 2,77 %
Montant des annuités :	164 758,45 €
Coût total intérêts :	471 376,79 €
Conditions de remboursement :	Échéances constantes
Frais de dossier ou commission :	0,8 % du montant emprunté (soit 16 000 €) A verser à Collecticity – Urbanis Finance (Agent financier)
Coût total	487 376,79 €

Vu la délibération n°2020 D5-4-1-43 du 15 Juillet 2020, portant délégation au bureau communautaire afin de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements ;

Le Président propose donc :

- de l'autoriser à contracter l'emprunt obligataire de 2 000 000 € auprès d'Egamo Financement des Territoires selon les conditions présentées,
- de l'autoriser à signer ou son représentant tous les documents relatifs à ce dossier, y compris le contrat de prestation de services à passer avec Collecticity – Urbanis Finance (agent financier).

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les propositions du Président,
- de l'autoriser à contracter l'emprunt obligataire de 2 000 000 € auprès d'Egamo Financement des Territoires selon les conditions présentées,
- de l'autoriser à signer ou son représentant tous les documents relatifs à ce dossier, y compris le contrat de prestation de services à passer avec Collecticity – Urbanis Finance (agent financier).

Fait à Valence d'Agen, le 20 décembre 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 21 décembre 2022

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Lamagistère

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Bruno DOUSSON

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

26 DEC. 2022

Affiché sur le panneau des annonces légales le

26 DEC. 2022

AR Préfecture

ERREUR MATERIELLE DELIBERATION : CONSULTATION EMPRUNTS 2022 BUDGET PRINCIPAL

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20221220- 2022D7_3_1_207-DE
Numéro d'acte :	2022D7_3_1_207
Date de décision :	20/12/2022
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-3-1-0-0 (Finances locales / Emprunts / emprunts et renégociation)
Fichier acte :	2022D7-3-1-207 CONSULTATION EMPRUNTS 2022 BUDGET PRINCIPAL.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	26/12/2022 15:16:26
Date de réception de l'AR :	26/12/2022 15:26:33